

Fiche de politique générale



Comité : PNUE, Programme des Nations Unies Pour le Développement

Délégation : Le Luxembourg

Prénom, Nom du·de la délégué·e : xxx

Adresse email du·de la délégué·e : xxx

Cette fiche de politique générale sera envoyée aux présidents de votre comité **avant le vendredi 25 novembre**.

Avant envoi, enregistrez votre document en changeant son nom selon le format suivant.

Exemple : FPG_AG1_France

*Adresse email du président : xxx

*Adresse email de la vice-présidente : xxx

Pour répondre efficacement aux différents points de cette fiche, les délégués se référeront au guide des délégués, disponible via le lien suivant :

<https://mfinue.org/wp-content/uploads/2022/07/guide-des-deleguees-2022.pdf>

Pour commencer leurs recherches, les délégués doivent lire le rapport rédigé sur chaque sujet par leur président·e ou vice-président·e.

<https://www.mfinue.org/les-comites-et-les-rapports/>

1) Présentation de votre pays :

a/ Géographie

Situé entre les trois pays étant : L'Allemagne, La Belgique et La France ; Le Luxembourg est un pays d'Europe occidentale enclavé avec une superficie de 2586 kilomètres carrés. Selon les dernières données statistiques réalisées en 2022, la ville la plus peuplée du pays, ayant une population de 450 000 habitants, est la capitale Luxembourg,

choisie la capitale européenne de la culture en 2007, avec 110.00 habitants. Près de 90% de la population du pays, déclaré laïque dans sa constitution, est composée de chrétiens, mais il y a aussi des minorités des musulmans, des juifs et des personnes appartenant à d'autres religions. Les langues officielles sont le luxembourgeois, l'allemand et le français. En raison de son histoire ancienne, le pays est fortement marqué par les pays de sa région.

b/ Vie politique

L'histoire politique du Luxembourg commence en 963 lorsque le comte Siegfried achète le château et le monastère de cette région et y établit une administration. Puis, il est devenu un Etat indépendant et souverain avec le traité de Londres du 19 avril. Bien qu'elle ait déclaré sa neutralité dans les deux guerres mondiales de l'histoire récente, ses terres ont été occupées et finalement, avec la fin de la seconde guerre mondiale, il a retrouvé son indépendance avec une entente politique neutre et stable. Au fur et à mesure, le pays est devenu membre fondateur de nombreuses organisations et institutions internationales telles que l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, les Nations unies, l'Organisation mondiale du commerce. De plus, il est aussi l'un des premiers membres de l'OTAN.

Le Luxembourg est une démocratie parlementaire sous le régime d'une monarchie constitutionnelle et est le seul pays au monde à avoir le statut de "Grand-Duché". Le grand-duc, qui est à la tête de l'administration de l'Etat et porte également le titre de commandant en chef, assure la représentation du pays dans les plateformes internationales. Le grand-duc a le pouvoir de nommer le gouvernement, d'assumer les pouvoirs exécutifs avec le gouvernement, d'approuver les lois et de dissoudre le parlement lorsqu'il le juge nécessaire. Le Grand-Duc Jean de Luxembourg, qui a siégé sur le trône entre 1964 et 2000, a cédé le trône à son fils Henri en octobre 2000.

c/ Économie [niveau de développement, PIB, principales ressources]

Bien que le Luxembourg soit un pays relativement petit, il a une économie solide et forte, et un niveau de prospérité très élevé. Dans le pays où les taux d'inflation et de chômage sont faibles, le revenu moyen par habitant est supérieur à 70 000 dollars et, avec cette caractéristique, il se classe au troisième rang mondial après le Liechtenstein et Monaco. Le Luxembourg affiche une image stable avec une croissance moyenne d'environ 3% au cours des 10 dernières années. Les principaux domaines qui se distinguent dans l'économie du pays sont les télécommunications, les technologies de l'information, la banque, la finance, la biotechnologie, le biomédical, les technologies spatiales, les énergies renouvelables, le tourisme et la chimie. Selon les statistiques de la Banque mondiale en 2021, son produit intérieur brut est de 86,71 milliards de dollars.

2) Positionnement de votre pays sur le sujet.

Actions déjà menées (une dizaine de lignes par sujet) :

*Sujet 1(Le changement climatique) :

Le Luxembourg est l'État membre de l'UE avec le niveau d'émissions par habitant le plus élevé avec les émissions de gaz à effet de serre par habitant de 20,6 tonnes de CO2 dont la majorité provient des secteurs du tourisme, des transports et des services. Le pays est déterminé à prendre des mesures nécessaires à cet égard en ratifiant l'Accord de Paris. Par exemple, depuis 2005, il a également livré l'un des plus raides réductions dans l'Union européenne sur cet indicateur d'émission : 34% entre 2005 et 2019. En plus, la législation contraignante de l'UE sur le climat et l'énergie pour 2030 oblige les États membres à adopter des Plans nationaux énergie-climat (PNEC) pour la période 2021-2030. Le PNEC définitif du Luxembourg date de mai 2020. Une forte proportion des Luxembourgeois (60%) s'attend à ce que l'État lutte contre le changement climatique. Les objectifs du Luxembourg de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 55% d'ici 2030 par rapport au niveau de 2005 et d'atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050, tels que fixés dans son Plan National Intégré Énergie-Climat (PNEC), ont été inclus dans le Plan Climat Loi du 15 décembre 2020. En outre, le gouvernement luxembourgeois s'est engagé dans sa Stratégie générale de coopération 2018 à intégrer le principe de durabilité environnementale dans toutes ses activités. En 2021, une nouvelle stratégie ambitieuse en matière d'environnement et de changement climatique a été élaborée pour renforcer cette intégration.

3) Résumé des solutions proposées par votre délégation, comprenant entre deux et quatre propositions par sujet.

(Ces propositions seront rédigées sous forme de clauses dans le point 4).

*Sujet 1(Le changement climatique) :

La délégation luxembourgeoise est consciente de l'urgence de la crise climatique. A notre avis, la première solution constructive à adopter pour apporter une solution permanente et surmonter cette crise sera juridique. Bien que les résolutions et les paroles des pays soient précieuses, nous pensons que l'existence de lois dans leurs constitutions qui toucheront spécifiquement cette question est indispensable pour garantir que les solutions seront mises en œuvre. Un autre sujet principal que nous aborderons est la prise de conscience, comme

nous le savons tous, la crise climatique est une situation qui met en danger l'existence du monde, et donc toutes les personnes qui y vivent ont le droit de connaître cette menace. Nous pensons qu'il est essentiel d'informer les jeunes générations, qui sont les citoyens du monde de demain, de l'importance de la question. Nous sommes confrontés à un problème qui ne peut être évité en n'en faisant qu'une partie, mais qui ne peut être éliminé qu'avec une lutte totale, nous devons donc nous unir sur cette question. Notre dernière proposition est d'avoir plus de scientifiques travaillant sur ce sujet, car rien ne pourrait être aussi efficace que la science pour nous permettre de résoudre ce problème et de proposer des solutions contre celui-ci.

4) Rédaction des clauses.

SUJET 1 - Clauses

Comité : PNUE, Programme des Nations Unies Pour l'Environnement

Sujet : Le changement climatique

Délégation : Le Luxembourg

Favorable à une transition constante et régulière écologique, sans nuire les économies des différentes nations, pour permettre de combattre les menaces et conséquences de l'urgence climatique,

Rappelant que de nombreux pays dépendent encore des énergies dites fossiles comme source d'énergie pour faire fonctionner les différentes infrastructures ou comme source de revenus important; et qu'une transition abrupte vers l'énergie verte serait nuisible aux pays qui luttent encore contre les effets de la crise sanitaire,

1. Demande la mise en œuvre des lois restrictives comme l'initiative des Plans nationaux énergie-climat (PNEC), rendue obligatoire par l'Union européenne, dans tous les États membres en :
 - a. créant une base juridique pour les futures propositions de lois à prendre sur la question en veillant à ce que la lutte contre le changement climatique soit inscrite dans la constitution par :
 - i. réunissant pour créer un plan réaliste conforme à la politique du pays: Les responsables du PNUE, les scientifiques et travailleur du climat de L'Etat et les avocats de l'État

- ii. assurant une approche global en prenant les avis des ONG sur le changement climatique
 - b. facilitant le focus sur la cible en concrétisant les objectifs de réduction des émissions de carbone des pays en donnant des dates et des pourcentages
 - c. organisant des réunions d'information qui seront tenues par les ministères des pays liés au climat et à l'environnement au Conseil des ministres tous les 6 mois afin de :
 - i. permettre au pays de produire des solutions en lui donnant la chance de voir comment il se concentre sur ses objectifs avec des données scientifiques
 - ii. permettre au pays d'établir un système d'autosuffisance permanent à long terme dans le but de minimiser sa dépendance vis-à-vis des organes des nations unies concernant l'environnement ;
- 2. Encourage vivement les États membres à former des délégations nationales sur le sujet d'environnement et de changement climatique formés par des scientifiques qui sont spécialistes de la question afin de :
 - a. s'assurer que toute la population du pays est informée sur le changement climatique, qui est un problème urgent qui concerne toute l'humanité en :
 - i. organisant des séminaires pour les enseignants dans les principales universités de toutes les villes afin d'informer la population locale
 - ii. en travaillant avec des influenceurs des réseaux sociaux pour faire comprendre à la jeune génération à quel point la question climatique est importante et urgente
 - iii. Étant en coopération avec des organisation non-gouvernementales sur le changement climatique afin de sensibiliser la population
 - b. faciliter le processus de décisions à prendre à l'avenir en formant un groupe composé de personnes autorisées et informées sur le changement climatique dans chaque pays
 - c. fournir des informations à jour et exactes, en prévenant une éventuelle désinformation par :
 - i. assurant la communication entre la délégation nationale et le PNUE, COP afin de fournir les statistiques et informations nécessaires

- ii. récupérant les méthodes provenant d'autres organisations internationales afin de réévaluer s'ils peuvent être applicables dans leur propre pays ;
- 3. Suggère la formation d'un comité qui s'appelle « Les Nations Unies contre le Réchauffement Climatique » (NURC) qui va avoir les États Membres comme les membres définitives et qui aura lieu chaque six semaines pour parler sur les développements et les nouvelles sur le sujet avec le but de :
 - a. réunir les États pour se mieux communiquer et connaître les informations qui concerne qu'est-ce qui est fait dans les pays
 - b. obtenir plus d'informations scientifiques pour lutter contre ce problème grave en sachant qu'elle est la seule façon de l'arrêter
 - c. accorder des nouvelles objectifs pour tout le monde qu'il soit un citoyen ou un gouvernement afin de protéger mieux le monde, l'environnement et la faune et la flore.